



# Compte rendu CHSCT ministériel

15 octobre 2020

Le CHSCT ministériel (CHSCTM) s'est réuni le 15 octobre 2020, sous forme de visioconférence, sous la présidence de Patrick Soler, en présence de Philippe Mérillon, secrétaire général adjoint, et de représentants du secrétariat général, de la DGER et de la DGPE, la DGAL n'étant pas représentée.

Annick Pinard, représentant l'Alliance du Trèfle, remercie l'UNSA pour lui avoir permis d'assister au CHSCTM en tant qu'experte.

Philippe Soler commence la réunion en indiquant qu'il y a eu 10 CHSCTM depuis le début de l'année et qu'il aurait préféré aborder ce jour autres sujets que la crise sanitaire, mais, suivant le souhait de certaines organisations syndicales, l'ordre du jour ne portera que sur les impacts de l'épidémie de Covid-19. Un nouveau CHSCTM aura lieu avant la fin de l'année et il espère que d'autres sujets pourront y être abordés.

Le contexte sanitaire se dégrade, la pandémie se renforce et des décisions difficiles doivent être prises. La priorité du ministère est la protection de la santé des agents.

Il propose une réunion en deux temps : présentation par les services des instructions et des actualités suivie d'un temps d'échange avec les organisations syndicales.

Les organisations syndicales (OS) regrettent l'utilisation pour ce CHSCTM de l'outil OVPA qui, contrairement à l'outil Zoom, ne permet pas aux participants de demander la parole, d'où des débats difficiles.

Les déclarations liminaires portent sur l'épidémie de Covid-19 et ses conséquences, les abattoirs et le Brexit.

Philippe Mérillon précise que la séance d'aujourd'hui est consacrée au Covid-19 et que les autres sujets sont reportés à d'autres réunions.

Il insiste sur le dynamisme du dialogue social pendant l'épidémie de Covid-19 avec la volonté du MAA d'être à l'écoute des OS pour trouver des solutions.

Les problématiques sanitaires sont complexes et le MAA ne peut pas décider seul. Certains sujets sont interministériels, notamment la situation des agents cadrée en interministériel. Les règles sur les ASA ont évolué dans le temps mais le MAA ne peut pas les changer.

Sur le télétravail, la volonté du MAA d'aller vers le télétravail est forte mais ce n'est pas simple. Le MAA s'est posé la question d'accorder le télétravail à des gens qui ne pouvaient pas télétravailler avant (notamment les assistantes). La circulaire du 17 septembre prévoit des approches différentes selon les territoires.

## II. Présentation par l'administration des instructions et des actualités relatives à l'épidémie de Covid-19

### Secrétariat général

Stéphanie Frugère, sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales, rappelle les éléments intervenus depuis le CHSCTM du 26 août.

- La circulaire du Premier ministre du 1<sup>er</sup> septembre évoque le télétravail, les personnes vulnérables...
- La note de service du MAA du 17 septembre donne un cadrage général sur :
  - les règles sanitaires de base (gestes barrière, distanciation physique) car un relâchement est constaté,
  - le port du masque dans les espaces partagés,
  - certains points d'organisation : rassemblements, formations, restauration,
  - le dialogue social de qualité,
  - le rappel des règles pour la garde d'enfants (ASA si fermeture de classe ou isolement),
  - la gestion des cas,
  - les personnes vulnérables et les personnes en situation de handicap,
  - l'organisation du travail avec le télétravail exceptionnel.

Les annexes actualisées peuvent être améliorées mais elles sont appréciées sur le terrain.

- La circulaire du 7 octobre de la ministre de la fonction publique évoque le télétravail, les réunions et l'importance du dialogue social.

Elle donne ensuite des précisions sur les sujets évoqués par les OS.

#### ➤ situation sanitaire

L'évolution est défavorable.

La DGAFP a mis en place un dispositif pour faire remonter les données hebdomadaires (2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> semaine de fonctionnement). La DGER fait également un point hebdomadaire.

Pour la semaine 41, sur 18 000 personnes :

- 3 140 personnes ont été en télétravail au moins un jour dans la semaine,
- 28 ont été en ASA au moins un jour dans la semaine,
- 163 ont été en isolement au moins un jour dans la semaine,

En cumulé depuis le début du comptage 158 cas de Covid-19 ont été déclarés parmi les agents du MAA, souvent des cas de contamination en-dehors du travail. Il n'y a pas eu de cluster au MAA, ce qui montre que le port du masque est utile.

En Guyane la situation s'améliore (5 à 10 % de positivité) sauf dans certaines communes où il n'y a pas d'implantation de services du MAA. Il n'y a pas d'agent du MAA positif.

En Guadeloupe, il n'y a aucun cas de Covid-19 dans la DAAF, mais des cas contact en attente de test et des cas de dengue. Dans des abattoirs, des cas sont identifiés parmi les employés mais pas les agents des services vétérinaires d'inspection.

A l'INFOMA, il y a eu trois cas (contaminations extérieures) : un permanent et deux stagiaires T2, qui ont été arrêtés. Les cas contacts ont eu un test négatif, il n'y a pas de dispersion. Les cours sont maintenus en présentiel avec respect d'une jauge.

Une conseillère Covid a été désignée auprès du directeur. Direction et assistants de prévention se réunissent souvent.

Les abattoirs font l'objet d'un suivi particulier par établissement dans la remontée des préfectures. Il n'y a pas d'augmentation des cas dans les services vétérinaires d'inspection qui montrerait que les abattoirs seraient plus à risque.

➤ **Formation**

La formation des managers sur le travail à distance est en cours de finalisation (prestataire et kit DGAFP).

Stéphanie Frugère remercie Pierre Clavel, coordonnateur du réseau des ISST, pour les formations Covid-19.

➤ **Problèmes d'application des protocoles**

Stéphanie Frugère demande aux OS de lui faire remonter les cas.

➤ **Problèmes d'approvisionnement en masques**

Le secrétariat général n'a reçu aucune alerte à ce sujet : lui faire remonter les cas concrets.

➤ **Contrôles terrain en élevage**

Stéphanie Frugère suggère de faire remonter les cas et de vérifier auprès de la DGAL et de la DGPE si le refus de port du masque par un exploitant peut constituer un refus de contrôle, mais c'est à expertiser car on est dans un lieu privé.

Sébastien Faugère, chef de la MAG de la DGPE, ajoute que le bureau des contrôles n'a pas été alerté. Rien n'est écrit sur ce sujet dans les instructions co-rédigées par l'ASP et la DGPE. Il faut distinguer le contrôle en extérieur et en lieu clos. Pour lui le refus de port du masque en lieu clos pourrait permettre à l'agent d'exercer son droit de retrait sous réserve d'expertise.

➤ **RETEX Télétravail**

L'enquête sera présentée au groupe de travail télétravail mi-novembre.

➤ **RETEX Covid**

La prestation est assurée par un cabinet extérieur. La présentation sera faite lors d'un comité technique ministériel de fin d'année ou du début 2021.

➤ **Personnes vulnérables**

La fiche 9 a été actualisée dans la note de service n° 2020-573.

Les personnes les plus vulnérables (décret n° 2020-1098 du 29 août 2020) sont en télétravail ou en ASA. Les personnes vulnérables selon l'avis du Haut Conseil de la santé publique du 19 juin 2020 en dehors des précédentes, sont en télétravail ou nécessitent l'aménagement de leur poste de travail, comme les personnes qui partagent le domicile de personnes vulnérables.

Il faut une attestation médicale indiquant dans lequel des trois cas se situe l'agent.

Un contact avec la médecine du travail est important, mais dans le contexte interministériel de pénurie de médecins du travail. Des conventions locales pour trouver des solutions existent.

➤ **Personnes malades**

La Fiche 8 est perfectible et a été complétée par une infographie décisionnelle (Flash info du 8 octobre). Une personne malade doit aller voir son médecin et c'est le médecin qui décide si l'agent doit être placé ou non en arrêt maladie. Si le médecin décide d'un test covid-19 sans arrêt maladie, la personne doit être placée en isolement.

La doctrine de l'ARS sur les cas contact à risque a évolué avec l'obligation du port du masque. Aujourd'hui l'ARS considère comme cas contact à risque le contact pendant plus d'un quart d'heure sans masque avec un cas positif. Dans ce cas le cas contact est placé en télétravail ou en ASA, jusqu'au test. Si le test est positif, le télétravail ou l'ASA est prolongé pendant 7 jours supplémentaires. Si le test est négatif, l'agent retourne au travail.

### ➤ Masques inclusifs

Armelle Falaschi, cheffe du bureau d'action sanitaire et sociale, indique qu'une première commande de masques inclusifs a été faite et est en attente de réception.

Un recensement de l'environnement professionnel des agents malentendants est en cours en administration centrale, en DRAAF et dans l'enseignement agricole. Les cas les plus urgents seront traités avec la première livraison.

Hors enseignement agricole, l'équipement est prévu pour 5 personnes qui travaillent directement avec la personne malentendante. Dans l'enseignement agricole, les classes d'apprenants sont équipées.

## DGER : Enseignement technique agricole

Laurence Pers-Philippoux, adjointe à la sous-directrice des établissements, des dotations et des compétences, rappelle les deux notes de service 2020-479 du 24 juillet et 2020-618 du 7 octobre.

Les principes du MAA sont de préserver la santé des apprenants et des personnels, d'être en cohérence avec les orientations du ministère de l'Éducation nationale, tout en prenant en compte les spécificités de l'enseignement agricole, avec la subsidiarité des établissements.

Les établissements doivent remonter à la DGER les cas positifs et les cas contact à risque déterminés par l'ARS, ce qui permet d'établir un point quotidien et un point hebdomadaire pour mesurer l'impact de l'épidémie pour les 805 établissements.

Lors du dernier bilan hebdomadaire (9 octobre), on constate une augmentation des cas confirmés (+16), comme la semaine précédente, et une augmentation des cas contacts (+190), alors que le nombre était stable la semaine précédente.

Les régions les plus touchées sont l'Occitanie, la Bourgogne-Franche-Comté, les Hauts-de-France et la Nouvelle-Aquitaine.

19 décisions de fermeture ont été prises (+2 par rapport à la semaine précédente) et 2 décisions de fermeture d'internat (- 2 par rapport à la semaine précédente). Il y a 5 fermetures partielles d'internat en Bourgogne-Franche-Comté (2 internats sont complètement fermés) et 2 en Nouvelle-Aquitaine.

Les régions réalisent également des enquêtes.

Les DRAAF ont organisé le recensement pour les masques inclusifs.

Une enquête sur les surcoûts liés à la crise Covid-19 a été réalisée : 46 millions d'euros ont été demandés, dont 190 000€ pour les masques.

Sur le RETEX Covid, le questionnaire sur les conditions de travail a été envoyé avec une échéance à mi-septembre, qui a été prolongée pour augmenter le nombre de retours. Au final 7 821 apprenants et 4 042 agents ont répondu. Le questionnaire est en cours d'exploitation. La DGER attend le retour des RETEX régionaux pour une présentation au CHSCTM.

## DGER : enseignement supérieur

Jérôme Coppalle, sous-directeur de l'enseignement supérieur, indique qu'une instruction du 5 octobre fixe une jauge de 50 % des étudiants dans les salles de classe et amphithéâtres situés en zones d'alerte renforcée et maximale.

Une enquête hebdomadaire est réalisée. Toute la communauté est concernée (apprenants, personnel). Après une forte progression à la rentrée, la situation semblait se stabiliser vendredi dernier avec 203 tests PCR + (241 la semaine précédente) et 30 nouveaux cas cliniques.

Les cas cliniques sont surtout des apprenants ou des stagiaires. Il n'y en a pas parmi le personnel, ni dans les groupes de TD. Les contaminations ont lieu à l'occasion de fêtes en dehors du cadre de l'établissement.

AgroParitech Grignon organise des enseignements en distanciel. La situation est sous contrôle.

Pour Bordeaux Sciences Agro, une promotion est en distanciel.

Pour VetAgro Sup Clermont-Ferrand, l'enseignement est en distanciel depuis la veille.

Une adaptation territoriale est nécessaire pour les établissements situés en zone d'alerte renforcée ou maximale qui doivent respecter la jauge de 50 % des effectifs.

Les TP, TD et cliniques sont favorisés et l'enseignement théorique s'effectue en distanciel. Certains établissements choisissent de mettre une promotion sur deux en distanciel.

1,7M€ a été prévu pour équiper les établissements en distanciel et aucune tension n'est remontée.

Certains établissements ont déjà commandé des masques inclusifs sans attendre la commande du SRH.

Sur le RETEX Covid, le taux de retour est de 25 % et l'exploitation est en cours avec déjà quelques éléments : plus de temps en formation pendant le confinement entraînant une grande lassitude et la fatigue des étudiants et des enseignants, et une grande insatisfaction sur les TD, TP et cliniques, pour lesquels les objectifs pédagogiques n'ont pas été atteints.

## II. Echanges avec les organisations syndicales

En complément des sujets abordés précédemment, les échanges ont porté sur les points suivants :

### ➤ Personnel infirmier

Les organisations syndicales ont alerté l'administration sur le risque d'épuisement du personnel infirmier lié à son engagement professionnel pendant cette période. Elles souhaitent également des précisions sur leur équipement.

Laurence Pers-Philippoux indique que l'alerte sur le personnel infirmier a été prise en compte rapidement à la DGER, et qu'un coordonnateur infirmier a été recruté.

Suite à l'alerte, Patrick Soler a demandé au réseau des ISST d'investiguer.

Pierre Clavel, coordonnateur du réseau des ISST, précise que l'équipement du personnel infirmier est précisé en page 3 de la fiche infirmerie (cf CHSCTM du 15 juillet 2020) : masque chirurgical ou FFP2, blouse, lunettes et gants jetables pour l'examen d'un cas possible.

Suite à l'alerte des OS sur le personnel infirmier, le réseau des ISST a recherché si des éléments étaient remontés du terrain mais les ISST n'ont pas eu d'alerte directement, ni dans les CHSCTR auxquels ils ont participé. Toutefois ils ont identifié trois facteurs de risque :

- l'exigence du travail liée à une rentrée avec de fortes sollicitations (information des classes et temps passé pour les consultations),

- la pression importante sur les cas symptomatique : recherche des cas contact, décision de fermeture possible... Le personnel infirmier doit prendre des décisions. Il va y avoir encore plus de symptômes voisins de ceux de la Covid-19 avec la période hivernale et beaucoup plus d'échanges avec les parents d'élèves, qui sollicitent le personnel infirmier. La charge de travail est augmentée en fonction de la taille de l'établissement,
- les rapports sociaux avec un travail nécessaire et collaboratif avec la vie scolaire car c'est plus difficile pour le personnel infirmier s'il se sent isolé.

Les échanges entre personnels infirmiers qui existent dans certaines régions sont très positifs. L'absence de coordination nationale depuis le début 2020 vient d'être corrigée par le recrutement d'un nouveau coordonnateur national.

Les pistes d'amélioration proposées par le réseau des ISST sont les suivantes :

- l'instauration d'une coordination entre la vie scolaire et l'infirmier,
- le soutien de la direction au personnel infirmier et un suivi régulier des exigences du travail,
- le développement d'échanges entre pairs au niveau régional ou interrégional avec la possibilité d'inviter un médecin du travail.

➤ **Alerte sur une distribution de masques potentiellement dangereux (traitement biocide)**

Les organisations syndicales souhaitent savoir si les masques distribués par le MAA sont concernés par cette alerte.

Stéphanie Frugère indique qu'elle va se renseigner auprès des fournisseurs.

➤ **Information des agents de l'enseignement agricole**

L'administration s'assure que toutes les informations sont accessibles sur Chlorofil.

➤ **CHSCTM abattoirs**

Patrick Soler précise que le prochain CHSCM du 3 décembre comprendra une séquence importante sur les abattoirs et Philippe Mérillon demande aux OS de transmettre leurs questions le plus tôt possible s'ils veulent des réponses en séance.

Les OS souhaitent une réunion plus rapidement avec la DGAL car, pour le plan de relance sur la modernisation des abattoirs, les réponses sont attendues avant le 20 novembre.

La DGAL, absente lors de ce CHSCTM, sera interrogée.

➤ **Vaccination contre la grippe**

Stéphanie Frugère précise qu'une campagne de vaccination contre la grippe sera organisée pour l'administration centrale en novembre.

Philippe Mérillon précise que l'approvisionnement en masque des DDI et des directions régionales relève des préfetures qui centralisent commandes et distribution et qu'il faut contacter en cas de défaut d'approvisionnement. Aucune alerte n'a été remontée au MAA.

Pour le RETEX Covid hors enseignement (administration centrale et DRAAF-DAAF), il précise que quelques DDI ont été interrogées et que le prestataire doit contacter prochainement les organisations syndicales.

Il rend hommage au réseau des ISST qui a été remarquable pendant la crise et qui peut intervenir sur des sujets particuliers.

En cas de suspicion de Covid-19, c'est au médecin de décider de l'opportunité d'un arrêt de travail. Pour lutter contre l'épidémie, le respect des gestes barrières est un élément protecteur.

Le MAA a fait un effort très important pour développer le télétravail mais dans le respect des nécessités du service, et le maintien de la cohésion du collectif de travail. Les refus doivent être strictement motivés.



## Avis du CHSCTM

Plusieurs avis sont adoptés par le CHSCTM relatifs :

- au protocole dans les établissements d'enseignement,
- à la situation des agents : asymptomatiques, personnes vulnérables...
- à la médecine de prévention,
- aux masques (masques inclusifs, dangerosité de certains masques...),
- à un cadrage national des référents covid,
- à la situation de l'INFOMA,
- aux inspections de terrain,
- aux abattoirs.

Patrick Soler conclut le CHSCTM à 13h45 en notant l'insatisfaction des participants sur l'outil OVPA utilisé pour cette réunion.